APRÈS ART. 12 N° **I-2218**

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º I-2218

présenté par M. Morel-À-L'Huissier, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout et Mme Thill

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.